

**I) COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :**

Après lecture du procès-verbal du conseil municipal précédent, M. le Maire apporte les précisions suivantes :

- le permis de construire porté par la coopérative Unéal a été accordé fin août, la coopérative a d'ailleurs procédé à son affichage sur la parcelle concernée.
- Le matériel informatique a été installé dans toutes les classes pendant les vacances, prochainement les deux écoles et la bibliothèque seront raccordées à la fibre. M. le Maire fait part de sa déception, aucun retour positif des enseignantes. Mme MANTEL informe qu'en revanche les enfants sont très contents des installations.
- La différence de prix entre les devis pour les diagnostics amiante entre les deux sociétés s'expliquent également par le fait que le diagnostic d'expert habitat est insuffisant pour la démolition, nous avons dû faire appel à Ingéo pour compléter celui-ci
- Les travaux de rénovation du réseau d'eau sont quasi terminés rue de Longhem, seuls 2 compteurs doivent encore être installés. Concernant l'Orée du Bois, les travaux sont en cours.
- Monsieur le Maire rappelle que M. le Maire de Lingham souhaiterait que les travaux de raccordement à l'assainissement collectif de sa commune soient faits avant de terminer ceux à ESTREE-BLANCHE pour la tranche Orée du Bois et Lisière des champs, il informe le Conseil municipal qu'il ne donnera pas son accord car d'une part M. le Président n'effectuera pas de courrier exonérant les propriétaires concernés par cette tranche de travaux au contrôle de leur installation individuelle et d'autre part il est plus logique de terminer d'abord le programme sur ESTREE-BLANCHE

Le Procès-verbal n'appelant aucune observation de l'assemblée, M. le Maire invite les élus à le signer.

**II) AVIS SUR LE PROJET D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN PAR LA SAS LE PARC EOLIEN DE BRUNHAUT SUR LE TERRITOIRE D'ESTREE-BLANCHE ET DE BLESSY :**

Madame GOTRAND et M. AMMEUX étant concernés par le projet, quittent la salle afin de ne prendre part ni au débat, ni donner leur avis ni participer au vote.

M. le Maire rappelle le projet éolien porté par la « SAS LE PARC EOLIEN DE BRUNHAUT » qui prévoit l'implantation de 5 éoliennes d'une puissance de totale de 11,75 MW et dont la hauteur est de 130 mètres (3 sur le territoire de la commune d'Estrée-Blanche et 2 sur le territoire de Blessy) ainsi que d'un poste de livraison électrique également sur le territoire de la commune.

Il fait part qu'une enquête publique est prescrite du 25 septembre 2019 au 25 octobre 2019, soit 31 jours. Il rappelle les compensations financières que la commune pourrait prétendre si le projet aboutissait. D'autre part il explique que la société propose de nous accompagner pour la réalisation de projets qui amélioreraient le cadre de vie des habitants. Ces projets pourraient être :

- La pose d'éclairage autonome permettant de maintenir un minimum d'éclairage sur la commune à moindre coût
- L'aménagement de la place Alexandre Grégoire
- L'aménagement du verger communal

M. le Maire ajoute que même si ce projet n'aboutissait pas, les habitants subiraient les désagréments avec le projet d'implantations de 5 éoliennes de 200 m de hauteur sur la commune de BLESSY porté par la Société Intervent. Ainsi M. le Maire propose d'émettre un avis favorable au projet éolien porté par la SAS LE PARC EOLIEN BRUNHAUT

POUR : 8

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

Mme GOTRAND et M. AMMEUX rejoignent l'assemblée.

### **III) ACHAT DE TERRAINS AU DEPARTEMENT:**

M. le Maire informe les élus de l'opportunité d'acquérir deux parcelles de terrains appartenant au Département. L'une le long de la route de Blessy cadastrée ZC 27 d'une contenance de 283 m<sup>2</sup>, cette parcelle pourrait permettre la pose d'une citerne incendie si un renforcement de la défense incendie était nécessaire. L'autre chaussée Brunehaut cadastrée AE 179 d'une contenance de 882 m<sup>2</sup> qui pourrait après nettoyage et clôturée permettre de stocker matériels et matériaux des services techniques de la commune. Monsieur le Maire propose d'acquérir ces parcelles et demande l'autorisation de signer tous les documents afférents à cette acquisition.

**POUR : 11 UNANIMITE**

### **IV) REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DU RESTAURANT SCOLAIRE : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION :**

M. le Maire rappelle qu'un devis avait été retenu lors d'un précédent conseil municipal. Après plusieurs relances auprès de l'entreprise retenue, les documents nécessaires à une demande de subvention auprès de la FDE n'ont pas été transmis. De plus, l'entreprise ne dispose pas de la « qualipac », qualification nécessaire à la pose de pompe à chaleur. Aussi, lors d'un rendez-vous avec M. HERMANT, chargé de promouvoir le programme LEADER au sein de la CABBALR, nous a informés que le projet était éligible au dispositif à hauteur de 70 % du montant HT. M. le Maire présente en détail les devis reçus.

M. le Maire propose d'une part de retenir le devis d'Expert Clim et d'autre part de solliciter une subvention au titre du FEADER.

**POUR : 11 UNANIMITE**

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de procéder aux modifications budgétaires afin d'ajouter des crédits pour le remplacement de la chaudière.

**POUR : 11 UNANIMITE**

### **V) REMPLACEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE : APPROBATION DE LA SUBVENTION DU DEPARTEMENT :**

M. le Maire fait part de l'octroi d'une subvention émanant du Département à hauteur de 25 % du montant HT pour le remplacement du matériel informatique de la bibliothèque. Il demande au Conseil Municipal d'accepter cette subvention.

**POUR 11 UNANIMITE**

### **VI) DEMANDE DE REVISION DE LOYER :**

Mme DEGRAVE fait part de la demande de révision à la baisse du loyer émanant de l'association Barba'gazouille qui explique avoir des difficultés à faire face aux dépenses de fonctionnement de la structure. D'une part parce que les assistantes maternelles ne sont que 3 à exercer, des problèmes se sont posés avec la quatrième et finalement préfèrent rester ainsi par conséquent cela engendre une participation plus élevée de chacune dans le paiement du loyer et tous les frais fixes. Et d'autre part, les contrats dont disposent les assistantes maternelles sont majoritairement des petits contrats qui demandent une grande amplitude de travail mais une faible rémunération au final. M. le Maire fait part qu'il préfère avoir une structure qui fonctionne avec un loyer moindre plutôt qu'un bâtiment vide.

**POUR 11 UNANIMITE**

### **VII) DEMANDE DE SUBVENTION :**

M. le Maire fait part de la demande de subvention émanant de l'association Culture Commune, scène nationale du bassin minier du Pas-de-Calais et organisateur de la Smob arrivant prochainement sur la commune. Le montant du soutien à l'association serait de 50 €. Mme GOTRAND est un peu surprise de la demande. M. le Maire répond que le budget consacré pour la SMob d'ESTREE-BLANCHE est de 25 000 €, le conseil municipal propose de répondre favorablement à cette demande.

**POUR : 11 UNANIMITE**

## **VIII) AVIS SUR LA SOUMISSION DES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADE A DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX :**

Au même titre que les clôtures et les permis de démolir, il est possible de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement de façade sur l'ensemble de la commune. La CABBALR, compétente en matière du PLUI, demande l'avis des communes dans la prise ou non d'une délibération pour leur territoire.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas soumettre toute la commune à déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façade, seuls les immeubles dans le périmètre des bâtiments de France restent soumis.

## **IX) LOGEMENTS : AVIS SUR LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION :**

Mme DEGRAVE présente les objectifs de la convention. Celle-ci vise à une meilleure répartition des logements sociaux sur le territoire de l'agglomération, à travailler plus étroitement avec les CCAS, à réaffirmer le rôle du Maire dans les attributions de logements, à rénover l'ancien, à favoriser la mixité sociale et à améliorer l'image du parc social.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable.

**POUR : 11 UNANIMITE**

## **X) SIDEN-SIAN : AVIS SUR LES NOUVELLES ADHESIONS :**

M. le Maire demande l'approbation de l'assemblée concernant l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- du **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de CHIVY-LES-ETOUVELLES, ETOUVELLES et LAVAL-EN-LAONNOIS** (Aisne) **avec transfert de la compétence "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)**
- de la **Commune de BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS** (Nord) **avec transfert des compétences "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et "Défense Extérieure Contre l'Incendie"**
- de la **Commune de PRONVILLE-EN-ARTOIS** (Pas-de-Calais) **avec transfert des compétences "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)**
- des **Communes d'ETAVES-ET-BOCQUIAUX et CROIX-FONSOMME** (Aisne) **avec transfert des compétences "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)**
- de la proposition d'adhésion de la **Commune de BEURAIN** (Nord) **avec transfert des compétences "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" et "Défense Extérieure Contre l'Incendie"**

**POUR : 11 UNANIMITE**

## **XI) CIMETIERE :**

Mme DEGRAVE rappelle que lors du dernier conseil municipal, elle avait demandé à chacun de réfléchir sur la problématique des mini-caveaux, à savoir si on proposait des demi-concessions, si on les regroupait. Pour Mme RIVELON, il faut les regrouper, l'ensemble des élus partage son avis. M. le Maire et Mme DEGRAVE se rendront au cimetière afin d'élaborer un plan possible de ces demi concessions qui seront placées après le columbarium. Il conviendra de fixer le prix et d'ajouter un article au règlement du cimetière.

## **XII) TERRAIN RUE DE BLESSY:**

M. le Maire explique que la personne qui était intéressée par un terrain rue de Blessy n'est plus acquéreur. Selon elle, les conclusions de l'étude de sol révèlent un renforcement accru des fondations engendrant des frais supplémentaires qu'elle ne peut supporter. Pour Maître BONNET, ce n'est pas une clause d'annulation de vente, d'autant que la preuve des propos avancés par l'acquéreur n'a pas été apportée, par conséquent, les 10 % d'indemnisation peuvent être appliquées. M. le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réclamer à l'acquéreur l'indemnisation à hauteur de 10 % du montant du prix du terrain

## **XIII) TERRAIN UNEAL :**

M. le Maire explique que le 23 juillet dernier il a rencontré la directrice opérationnelle d'Unéal accompagnée du directeur de Région et de la personne en charge du projet. La coopérative souhaiterait reculer d'un an la vente au pire jusqu'aux engrais et de pouvoir utiliser la cour comme plateforme de collecte de céréales pour la moisson du 15/07 au 31/08/2020. M. le Maire s'est rapproché de Maître BONNET qui conseille de contracter la vente avant le 31 décembre, la seule clause qui peut reculer la vente c'est le refus de permis de construire, or celui-ci a été accordé. M. le Maire ajoute qu'il ne sera pas possible pour l'entreprise de démolition de travailler correctement en toute sécurité s'il y a encore de l'activité sur le site.

Le Conseil Municipal par 10 voix POUR et 1 abstention décide de conclure la vente au 31 décembre et de n'accepter aucune activité à partir de cette date. M. le Maire demande à Mme GOTRAND les raisons de son abstention. Mme GOTRAND estime que la coopérative nous a fait un cadeau sur le prix. M. AMMEUX et Mme DEGRAVE répondent que c'est grâce à M. le Maire qui a bien négocié le prix car la commune va engager une dépense non négligeable pour la démolition des bâtiments présentant de l'amiante et tous les diagnostics préalables à la démolition, la revente du terrain au bailleur social ne couvrira pas les dépenses engagées.

## **XIV) QUESTIONS DIVERSES :**

- M. le Maire rappelle la venue de la SMob sur la commune du 20 septembre au 29 septembre et remercie Mme ROGER pour la diffusion du programme de la Smob auprès du regroupement scolaire d'Enquines-Guinegatte.
- La Renaissance remercie la Municipalité pour la subvention, subvention augmentée cette année pour le financement des bancs de touche.
- Le Président de la Fédération des Sociétés d'Anciens de la Légion Etrangère nous informe que M. COLIN Hervé a été élu président de l'Amicale des Anciens de Légion Etrangère de Phalempin.
- Le Département nous informe de l'octroi d'une subvention à hauteur de 30 % du montant hors taxe des dépenses engagées pour l'acquisition de livres à la bibliothèque.
- A la demande Mme LEVERT, Mme DEGRAVE rappelle les horaires d'ouverture de la bibliothèque
- M. le Maire fait part de l'invitation de M. DISSAUX, Vice-président du Conseil Départemental et Mme Dondaine, Présidente de l'Harmonie Batterie Municipale d'Aire-sur-la-Lys au spectacle musical d'ouverture du Festival de musique de la délégation du Val de Lys le samedi 21 septembre
- Mme RIVELON nous informe qu'une personne s'est plainte auprès d'elle, la banderole annonçant la venue de la Smob installée rue Théroouanne obstrue sa visibilité pour sortir avec son véhicule.

**Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.**